

2PIX-EL
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1.000 euros,
Siège social 142 rue de Rivoli – 75 001 Paris
RCS PARIS 799 483 029

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 4 OCTOBRE 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre,
et le quatre octobre,

Monsieur Eddy LEMAISTRE, associé unique et Gérant de la société « 2PIX-EL », a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'objet des présentes décisions est le suivant :

- Transfert de siège social,
- Modification adresse personnelle du dirigeant,
- Modification corrélative de l'article concerné dans les statuts,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique décide de transférer, à compter du 15 octobre 2024, le siège social de la société du 142 rue de Rivoli 75001 Paris au 31 rue du Voisinay, Saint Mathurin sur Loire – 49 250 LOIRE–AUTHION.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte du changement d'adresse personnelle du gérant Monsieur Eddy LEMAISTRE qui demeure au 31 rue du Voisinay, Saint Mathurin sur Loire – 49 250 LOIRE–AUTHION.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

TROISIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier à compter du 15 octobre 2024, l'article 4 des statuts de la société comme suit :

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 31 rue du Voisinay, Saint Mathurin sur Loire – 49 250 LOIRE–AUTHION»

Le reste de l'article est inchangé

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Eddy LEMAISTRE
Associé unique et gérant